



## Assemblée

Distr. générale  
25 août 2005  
Français  
Original: anglais

---

**Onzième session**  
Kingston (Jamaïque)  
15-26 août 2005

### **Exposé du Président sur les travaux de l'Assemblée à sa onzième session**

1. La onzième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins s'est tenue à Kingston du 15 au 26 août 2005.

#### **Adoption de l'ordre du jour**

2. À sa 98<sup>e</sup> séance, le 15 août 2005, l'Assemblée a adopté l'ordre du jour de sa onzième session (ISBA/11/A/1).

#### **Élection du président et des vice-présidents de l'Assemblée**

3. À la 98<sup>e</sup> séance, le 15 août 2005, Olav Myklebust (Norvège) a été élu président de l'Assemblée pour la onzième session. À la 99<sup>e</sup> séance, le 18 août, à l'issue de consultations au sein des groupes régionaux, les représentants du Brésil (États d'Amérique latine et des Caraïbes), de l'Afrique du Sud (États d'Afrique), du Bangladesh (États d'Asie) et de la Pologne (États d'Europe orientale) ont été élus vice-présidents.

#### **Élection des membres de la Commission de vérification des pouvoirs**

4. À sa 99<sup>e</sup> séance, le 18 août 2005, l'Assemblée a constitué une commission de vérification des pouvoirs conformément à l'article 24 de son Règlement intérieur. Les pays suivants ont été élus membres de ladite commission : Argentine, Autriche, Finlande, Jamaïque, Japon, Ouganda, Pakistan, Slovaquie et Soudan. Par la suite, Helmut Tuerk (Autriche) a été élu à la présidence de la Commission. Celle-ci s'est réunie le 24 août 2005. Le rapport de la Commission a été publié sous la cote ISBA/11/A/9. À sa 101<sup>e</sup> séance, le 25 août 2005, l'Assemblée a adopté le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. La décision de l'Assemblée relative aux pouvoirs a été publiée sous la cote ISBA/11/A/10.

**Élection destinée à pourvoir les sièges devenus vacants  
à la Commission des finances**

5. À sa 99<sup>e</sup> séance, l'Assemblée a élu Alexander Stadtfeld (Allemagne), Antonin Parizek (République tchèque), Oleg Alekseevich Safronov (Fédération de Russie) et Kyaw Moe Tun (Myanmar) membres de la Commission des finances en remplacement, respectivement, de Bernd Kreimer (Allemagne), Boris Idrisov (Fédération de Russie), Ivo Dreiseitl (République tchèque) et Aung Htoo (Myanmar).

**Rapport annuel du Secrétaire général**

6. À la 99<sup>e</sup> séance, le 18 août 2005, le Secrétaire général a présenté son rapport annuel à l'Assemblée (ISBA/11/A/4 et corr.1). À cette occasion, le Secrétaire général a informé l'Assemblée que la Trinité-et-Tobago avait adhéré au Protocole sur les privilèges et immunités de l'Autorité le 11 août 2005. Il a notamment appelé l'attention de l'Assemblée sur le paragraphe 64 de son rapport et fait remarquer que, s'agissant des efforts faits par l'Autorité pour promouvoir la recherche scientifique marine dans la Zone, le caractère limité de la participation des scientifiques de pays en développement à ces activités devenait de plus en plus manifeste. À ce stade précoce des travaux, l'applicabilité de certaines des techniques utilisées dans la Zone pour effectuer des recherches analogues dans les zones économiques exclusives de bon nombre de pays en développement était largement reconnue. Le paragraphe 64 en question contient donc une proposition de création d'un fonds d'affectation spéciale pour la promotion de la recherche scientifique marine qui permettrait, entre autres, de donner à des spécialistes qualifiés travaillant pour des institutions de pays en développement la possibilité de participer aux travaux de recherche menés par des spécialistes internationaux en mer ou dans les laboratoires d'institutions scientifiques.

7. Après l'exposé du Secrétaire général, des déclarations ont été faites par les délégations des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Brésil (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Canada, Chili, Chine, Espagne, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Indonésie, Irak, Jamaïque, Kenya, Namibie, Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique), Ouganda, Pakistan, Pays Bas, Portugal, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan, Trinité-et-Tobago, Tunisie et Yémen. Les observateurs des États-Unis d'Amérique et de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Secrétariat de l'ONU ont également fait des déclarations.

8. En ce qui concerne l'accord de siège entre le Gouvernement jamaïcain et l'Autorité, le représentant de la Jamaïque a informé l'Assemblée des dispositions prises par le Gouvernement jamaïcain pour assurer la sécurité de l'Autorité et de son personnel, conformément aux responsabilités qui lui incombent en vertu dudit accord.

9. S'agissant du chapitre VII du rapport (relations avec l'ONU et d'autres organismes), un certain nombre de délégations ont appuyé la participation de l'Autorité au Réseau des océans et des zones côtières (ONU-Océans). Le Secrétaire général a été prié de rendre compte des activités menées au sein de cet organisme, des résultats de ce processus et de la manière dont cette structure aiderait l'Autorité.

10. À propos du chapitre VIII du rapport (secrétariat), et au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Brésil a fait part de la préoccupation de son groupe devant le fait que le secrétariat ne compte aucun fonctionnaire originaire de cette région. Le Groupe apprécierait d'être officiellement avisé des vacances de postes au secrétariat afin de présenter des candidatures valables.

11. Plusieurs délégations ont félicité l'Autorité de la qualité de sa bibliothèque et de son site Web ainsi que de son bilan impressionnant en matière de publications. On a fait remarquer que ces publications constituaient un moyen utile de diffuser l'information parmi les membres, s'agissant notamment des résultats de la recherche scientifique marine. Une délégation a demandé que les actes des ateliers et d'autres publications soient également disponibles sur CD-ROM et distribués aux États membres.

12. Le Ghana a informé l'Assemblée qu'un programme de formation à la préparation des dossiers à soumettre à la Commission des limites du plateau continental doit se tenir à Accra en décembre 2005. Cet atelier serait organisé conjointement avec la Division des affaires maritimes et du droit de la mer. Le Nigéria a offert d'accueillir en 2006 un atelier sur la mise en valeur des ressources minérales des fonds marins.

13. En ce qui concerne la section C du chapitre XI du rapport du Secrétaire général, de nombreuses délégations ont apporté leur appui à l'approche écosystémique de la protection et de la préservation du milieu marin dans la Zone. À cet égard, et s'agissant de la protection de la diversité biologique dans la Zone, certaines délégations ont fait part de l'intérêt qu'elles portent aux résultats de l'atelier de haut niveau à composition non limitée sur la diversité biologique marine au-delà des limites de la juridiction nationale que l'ONU va organiser en 2006.

14. Des délégations ont approuvé le projet de création par l'Autorité d'un modèle géologique des champs nodulaires de la Zone de Clarion-Clipperton dans l'océan Pacifique. La Chine a fait remarquer que la vaste expérience acquise par les contractants pourrait apporter une contribution notable à ce projet.

15. À propos du paragraphe 60 du rapport, sur le projet Kaplan, la France a signalé que l'IFREMER ne faisait pas partie du projet Kaplan mais avait permis à des chercheurs du projet de participer à une campagne qu'il avait organisée conformément à ses obligations en vertu du contrat qui le lie à l'Autorité. La Chine s'est félicitée des progrès réalisés dans le cadre du projet Kaplan et a informé l'Assemblée qu'elle autoriserait les chercheurs du projet à participer à la campagne OCEAN 1 prévue pour 2006.

16. Plusieurs délégations ont fait des observations sur le paragraphe 64 du rapport, à propos de la création d'un fonds d'affectation spéciale qui permettrait de donner à des spécialistes qualifiés de pays en développement la possibilité de participer aux activités de recherche scientifique marine menées par des spécialistes internationaux dans la Zone. Cette proposition du Secrétaire général a été largement appuyée. De nombreuses délégations ont exprimé leur soutien à cette initiative de renforcement des capacités et émis le souhait que le Secrétaire général présente une proposition plus détaillée à la douzième session, comme la Commission des finances le recommande au paragraphe 12 de son rapport.

**Rapport de la Commission des finances**

17. À sa 101<sup>e</sup> séance, le 25 août 2005, l'Assemblée a examiné le rapport de la Commission des finances (ISBA/11/A/8-ISBA/11/C/9) et les recommandations qui y sont formulées à l'intention de l'Assemblée et du Conseil.

18. À l'issue de l'examen de ce rapport, l'Assemblée a décidé de nommer le cabinet Deloitte & Touche vérificateur indépendant des comptes de l'Autorité pour 2005 et 2006. L'Assemblée a également approuvé les quotes-parts du Danemark, de la Lettonie et du Burkina Faso – qui sont devenus membres de l'Autorité en 2004 (Danemark) et 2005 (Lettonie et Burkina Faso) – au budget administratif de l'Autorité et au fonds de roulement pour 2004-2005, comme la Commission des finances le recommande au paragraphe 8 de son rapport.

19. En ce qui concerne l'administration du fonds de contributions volontaires pour le financement de la participation de membres de la Commission juridique et technique et de membres de la Commission des finances originaires de pays en développement pour 2006, l'Assemblée a adopté la recommandation figurant au paragraphe 10 du rapport de la Commission des finances. Elle a pris note avec satisfaction du versement par le Nigéria d'une contribution de 5 000 dollars à ce fonds et de l'annonce d'une contribution supplémentaire de 10 000 dollars par la Trinité-et-Tobago. Il a été demandé au Secrétaire général de continuer de solliciter des dons auprès de membres de l'Autorité et d'autres sources.

20. L'Assemblée a instamment demandé à tous les membres de l'Autorité de verser leurs contributions statutaires intégralement et dans les délais prescrits. Au 30 juin 2005, 37 membres de l'Autorité avaient des arriérés de deux ans ou plus. Le Secrétaire général a informé l'Assemblée qu'il s'était entretenu avec la délégation iraquienne, qui l'a informé que son pays réglerait bientôt ses arriérés de contributions.

**Hommage à la mémoire de Kenneth Rattray**

21. À la 100<sup>e</sup> séance, le 23 août 2005, le Secrétaire général a donné lecture à l'Assemblée d'une déclaration qu'il avait publiée après avoir appris le décès de Kenneth Rattray survenu le 4 janvier 2005. L'Assemblée a observé une minute de silence à la mémoire de M. Rattray. Des déclarations ont été faites par le Président de l'Assemblée et par les délégations suivantes : Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh (au nom du Groupe des États d'Asie), Brésil (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Cameroun, Canada (au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États), Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (au nom du Groupe des États d'Europe orientale), France, Ghana, Indonésie, Namibie, Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique), Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sénégal, Trinité-et-Tobago et Tunisie.

**Demande de statut d'observateur auprès de l'Assemblée présentée par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources**

22. L'Assemblée a examiné une demande de statut d'observateur présentée par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN, Union mondiale pour la nature). Elle a invité l'UICN à participer à ses séances en qualité d'observateur.

**Prochaine session de l'Assemblée**

23. La douzième session de l'Assemblée se tiendra à Kingston (Jamaïque) du 7 au 18 août 2006.

24. L'Assemblée a noté que le mandat des membres de la Commission des finances et de la Commission juridique et technique viendrait à expiration le 31 décembre 2006. L'élection des membres de ces organes pour la période 2007-2011 aurait donc lieu au cours de la douzième session de l'Assemblée. Sur la question de savoir si les membres actuels de ces organes sont rééligibles, le Secrétaire général a exprimé l'avis que les membres ayant déjà effectué deux mandats pourraient être considérés rééligibles, compte tenu du décalage entre les différentes versions linguistiques du texte pertinent. Il n'y a pas eu accord général sur ce point. Les élections normales pour le renouvellement d'une moitié du Conseil auraient également lieu à cette session.

---